



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/ 20

Objet : Approbation compte de gestion 2023 budget principal

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

08-03-2024

Date d'affichage :

08-03-2024

Nombre de conseillers :

* En exercice : 29

* Présents : 22 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 21 pour
les délibérations (17 à 19), 22
(pour les délibérations 20 à 22)
puis 21 (pour les délibérations n°
23 à 31)

* Absents : 1 (pour les
délibérations 17 à 19) et 2 (à
partir de la délibération n°23)

* Dont pouvoirs : 7 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 6 (pour
les délibérations 17 à 19), 7 pour
les délibérations 20 à 22) puis 6
(pour les délibérations n° 23 à 31)

* Votants : 29 (pour les
délibérations n° 12 à 16), 27 (pour
les délibérations 17 à 19), 29 pour
les délibérations (20 à 22) puis 27
(pour les délibérations n°23 à 31)

Séance du conseil municipal du jeudi 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze du mois de mars, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU Philippe, Mme BOINAY Marina, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. MATON Stéphane, M. SABATHE Philippe, M. SALMON Jean-Joseph, M. MILAN Bruno, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme SABATIER Nathalie, Mme DUCORAL Hélène, M. DARDY, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme DARRIEUMERLOU Virginie, Mme LISSAYOU Marion, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope (jusqu'à la délibération n°22), M. SOORS Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Gilles Peynoche (pour les délibérations 17,18 et 19 - M. Julien Fichot sortant pour le vote des comptes administratifs), Mme Pénélope LANTERNE et Mme Florence ROURA (à partir de la délibération n°23)

Pouvoirs : M. Gilles PEYNOCHE à M. Julien FICHOT, M. Philippe JAUREGUIBERRY à M. Jean-Joseph SALMON, M. Laurent PETRIACQ à M. Bruno MILAN, Mme Marie-Christine MIRABEL à Mme Marion LISSAYOU, Mme Isabelle AZPÉITIA à M. Didier SOORS, Mme Florence ROURA à Mme Pénélope LANTERNE, M. Matthieu VIGNES à M. Mike BRESSON

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme Virginie DARRIEUMERLOU



Rapporteur : M. Hervé LABADIE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n°1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
VU le compte de gestion 2023 budget principal ci-annexé ;
VU l'examen de cette question lors de la commission des finances en date du 11 mars 2024 ;

CONSIDERANT la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

AYANT entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

S'ETANT assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé, pour l'exercice 2023, par les receveurs, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT

La secrétaire de séance
Mme Virginie DARRIEUMERLOU

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 040-214002735-20240314-CM14032024_20-BF



Feuillet : 2024/

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 336 686,11	8 596 167,04	14 932 853,15
Titres de recette émis (b)	4 400 667,07	7 543 492,28	11 944 159,35
Réductions de titres (c)		238 205,41	238 205,41
Recettes nettes (d = b - c)	4 400 667,07	7 305 286,87	11 705 953,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 336 686,11	8 596 167,04	14 932 853,15
Mandats émis (f)	3 092 746,60	7 535 445,48	10 628 192,08
Annulations de mandats (g)	990,00	62 691,27	63 681,27
Dépenses nettes (h = f - g)	3 091 756,60	7 472 754,21	10 564 510,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 308 910,47		1 141 443,13
(h - d) Déficit		167 467,34	

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 040-214002735-20240314-CM14032024_20-BF



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72800 - SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-932 077,65		1 308 910,47		376 832,82
Fonctionnement	2 250 275,19	809 000,00	-167 467,34		1 273 807,85
TOTAL I	1 318 197,54	809 000,00	1 141 443,13		1 650 640,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
72801-PROJET DE VILLE-ST MARTIN					
Investissement	-14 337,29				-14 337,29
Fonctionnement					
Sous-Total	-14 337,29				-14 337,29
72802-REGIE LOG SOCIAUX-ST MARTIN					
Investissement	22 567,86		13 814,90		36 382,76
Fonctionnement	5 280,28		-1 298,88		3 981,40
Sous-Total	27 848,14		12 516,02		40 364,16
TOTAL II	13 510,85		12 516,02		26 026,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 331 708,39	809 000,00	1 153 959,15		1 676 667,54

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 040-214002735-20240314-CM14032024_20-BF

